



©1989-2026 APM International - https://www.apmnews.com/print_story?uid=61599&objet=441111

DÉPÊCHE - Jeudi 24 septembre 2026 - 15:29

L'Unipa démontre l'adhésion des infirmiers en pratique avancée à la mention "psychiatrie et santé mentale"

Mots-clés : #ressources humaines #paramédicaux #syndicats #dgos #établissements de santé #psychiatrie-santé mentale

POLSAN - ETABLISSEMENTS

PARIS, 24 septembre 2026 (APMnews) - Les infirmiers en pratique avancée (IPA) sont très majoritairement attachés à la mention "psychiatrie et santé mentale", quelle que soit leur spécialité, fait valoir l'Union nationale des praticiens de pratique avancée (Unipa), à l'appui des résultats d'une enquête qu'elle a publiés mardi.

Le syndicat professionnel a mené cette consultation du 23 juin au 7 juillet auprès des IPA et étudiants IPA (adhérents et non-adhérents). Elle a recueilli 709 réponses issues de 18 régions.

"Dans le cadre des discussions conduites par la DGOS [direction générale de l'offre de soins] sur le devenir des mentions de pratique avancée infirmière [cf [dépêche du 26/02/2026 à 16:54](#)], la perspective d'une suppression de la mention 'psychiatrie et santé mentale' au profit d'une mention généraliste a été évoquée, notamment au motif d'une possible stigmatisation des patients", explique l'Unipa en introduction de son enquête.

Si cette piste n'a pas été avancée par le ministère, elle a été suggérée par des participants au comité de suivi des travaux, a expliqué mercredi à APMnews Laurent Salsac, secrétaire adjoint de l'Unipa. Il s'agissait donc pour l'organisation de prendre les devants en contrecarrant les arguments exposés et d'"objectiver la position de la profession".

Les répondants sont pour 66 % des IPA de la mention "psychiatrie et santé mentale" (PSM), pour 24 % de la mention "pathologies chroniques stabilisées" (PCS), pour 5 % des étudiants IPA, le reste étant des IPA des trois autres mentions.

Les résultats de l'enquête mettent "notamment en évidence un soutien largement majoritaire au maintien d'une mention spécifique PSM", résume le syndicat. Parmi les répondants, 93,5 % s'y sont déclarés favorables, dont 90,1 % de ceux spécialisés avec la mention "pathologies chroniques stabilisées". Seuls 12 répondants (1,7 %) "préfèrent une intégration dans une mention généraliste" et

"34 (4,8 %) ne se prononcent pas", précise l'Unipa.

Les répondants sont 97,5 % à estimer que "la mention aide à identifier les compétences IPA" auprès des patients, des équipes et des institutions. Une minorité (9,7 %) s'est néanmoins dite favorable au maintien assorti d'une réflexion sur l'intitulé.

"Neuf IPA PCS sur 10 défendent donc le maintien d'une mention qui n'est pas la leur. Même constat chez les non-adhérents de l'Unipa (96,9 % favorables) : le résultat ne peut être attribué ni à un intérêt de mention, ni à une ligne syndicale. Il s'agit d'un consensus professionnel transversal sur la spécificité de la psychiatrie et de la santé mentale", conclut l'Unipa.

Complémentarité plutôt que concurrence

Interrogés sur les risques principaux d'une suppression, "les répondants placent en tête la perte de lisibilité des compétences IPA en psychiatrie et santé mentale (84 %) et la dilution des compétences spécifiques (82 %). Seuls huit répondants sur 709 n'identifient aucun risque".

Au-delà du maintien, les commentaires apportent des propositions : "renforcer les enseignements de santé mentale dans la mention PCS (besoin massif en soins primaires), ouvrir une réflexion sur l'intitulé -par exemple 'psychiatrie, santé mentale et addictologie'- sans toucher au référentiel' et "développer les coopérations PCS/PSM, jugées complémentaires plutôt que concurrentes".

"Aucune de ces pistes ne passe par la suppression de la mention", pointe l'Unipa.

Elle souligne donc défendre "le maintien d'une mention spécifique 'psychiatrie et santé mentale', adossée à un référentiel de compétences propre, et s'oppose à toute dilution dans une mention généraliste". L'organisation dit rester "ouverte à une réflexion sur l'intitulé de la mention, dès lors que la spécificité des compétences et de la formation est intégralement préservée".

Selon un décompte réalisé à l'occasion du bilan de la feuille de route "santé mentale et psychiatrie" en juin, il y avait environ 900 IPA en psychiatrie début 2025, "une des filières les plus attractives" (cf [dépêche du 04/06/2026 à 18:22](#)), note-t-on.

Dans une interview accordée à APMnews en mai 2025, le président de la Conférence nationale des présidents de commission médicale d'établissement (CME) de centres hospitaliers spécialisés (CHS), le Dr Christophe Schmitt, plaidait pour une augmentation du nombre d'IPA en psychiatrie et regrettait l'absence d'objectifs quantitatifs en ce sens (cf [dépêche du 13/05/2025 à 10:00](#)).

En lançant les travaux sur la pratique avancée, Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, a affiché sa volonté d'accroître le déploiement des IPA, de se pencher sur le sujet de la liste des pathologies chroniques stabilisées (PCS) concernées s'agissant de la mention PCS et de tendre vers une "logique plus populationnelle".

mlb/lb/APMnews

[LQ32713852C]

©1989-2026 APM International - https://www.apmnews.com/print_story?uid=61599&objet=441111